**Cours**

**ROLE ET EVOLUTION DE LA DIPLOMATIE**

## Définition

**Larousse :** **«la science des rapports internationaux»**

**Robert :** «une branche de la politique qui concerne les relations entre Etats, un art de la représentation des intérêts d’un gouvernement à l’étranger; de l’administration des affaires internationales, de la direction et de l’exécution des négociations entre Etats ».

**« l’ensemble des moyens et activités spécifiques qu’un Etat consacre au service de sa politique étrangère ».**

**a non-violent approach to the management of international relations**

La Diplomatie fait partie de la politique étrangère d’un pays.

# Evolution de la Diplomatie

## La Diplomatie “traditionnelle”

La diplomatie se pratique probablement depuis le début de la civilisation. Les premières attestations de la diplomatie se retrouvent dans l**'échange de cadeaux somptueux. Ce lien entre diplomatie et commerce** remonte à l'Âge du bronze comme le montre les cadeaux en signe d'amitié dans les épopées homériques (8ème siècle avant J-C).

En Europe, la diplomatie commence avec **les premières Cités-États dans la Grèce antique** (6ème siècle avant J.C). Les diplomates étaient alors envoyés pour des négociations spécifiques et revenaient immédiatement une fois leur mission conclue. **Les diplomates étaient généralement proches de la famille régnante** (les souverains avaient davantage confiance dans les membres de leur famille) ou de très haut rang, afin de leur donner une **légitimité à négocier** avec d'autres États. Le déclin des cités-États dans l'Europe féodale réduit cette activité, sauf en Andalousie qui exerce des relations diplomatiques avec les différent empires et royaumes d'Europe, du Maghreb et du Moyen-Orient. Cette activité renaît au 12e siècle avec les Républiques maritimes de Venise et Gênes. **La structuration des États voit le développement du corps diplomatique** qui se hiérarchise (ambassadeur extraordinaire et ordinaire, envoyé ou résident authentifié par des lettres de créance)

**La Diplomatie est devenue partie intégrante des relations entre nations à partir du 17ème siecle.** Son développement est parallèle à celui d'un nouveau système de relations internationales fondé sur le **principe de l'égalité souveraine des Etats-nations**, qui a été codifiées en 1648, dans les **Traités de Westphalie**. Comme les nouveaux Etats-nations ont affirmé progressivement leur domination territoriale, le besoin s'est fait sentir pour une conduite plus ordonnée des relations entre ces entités politiques, **basé sur un système communément acceptée de procédures, protocoles** et loi. La Diplomatie a ainsi émergé de ce nouveau système de relations internationales, en même temps qu'il a aidé à le modeler.

**La Diplomatie classique était bilatérale**, liée à la représentation des gouvernements de l'État-nation et aux échanges entre états. Les diplomates classiques ont été issus des rangs de l'aristocratie des sociétés qu'ils représentent, et la substance des communications entre les Etats a été traité comme un monde fermé hermétiquement pour être laissée à cette élite professionnelle. **La Diplomatie consistait donc presque exclusivement de dialogue privilégié entre les agents officiels, loin du regard du public**, et les ambassadeurs bénéficiaient régulièrement d'un accès direct et personnel à la tête des Etats. Ils traitaient des **questions de Haute Politique; des questions de souveraineté, du territoire, de la guerre et de la paix.**

## Les changements du 20ème siècle

Les processus et les pratiques diplomatiques ont évolué de façon constante tout au long des XVIIIe et XIXe siècles et **sont devenues plus complexes** comme une réponse à l'évolution des structures de gouvernance. La nature de la diplomatie a également changé de manière significative au cours de la première moitié du XXe siècle, avec la **montée de la diplomatie multilatérale** dans le cadre des institutions internationales telles que la Société des Nations et de son successeur, l'Organisation des Nations Unies.

Les Pratiques diplomatiques ont continué leur évolution au cours de la période de décolonisation qui a suivi la fin de la Seconde Guerre mondiale, ce qui a entraîné une **augmentation spectaculaire du nombre d'États souverains officiellement reconnus dans le système international**. Pour les nouveaux Etats-nations, l'établissement représentants à l'étranger et de recevoir des envoyés étrangers à la maison, en d'autres termes l'adoption du modèle diplomatique classique, était une priorité, une expression de leur personnalité internationale.

## L’impact de la mondialisation sur la diplomatie

La phase actuelle de la mondialisation, tirée essentiellement par les forces économiques et les nouvelles technologies de communication, conduit à une **interdépendance profonde entre des pays**, pas seulement dans le domaine économique. Cela modifie l'ordre du jour international, tant **le sort des pays est devenue indivisible, les questions de l'agenda international se sont multipliées et deviennent plus complexes, entrelacées et technique.**

**L’influence des nouveaux médias**

Avec la vitesse de fonctionnement des médias d'aujourd'hui, les ambassades sont très peu susceptibles d'être les premières à faire rapport sur un événement majeur à leurs maîtres politiques. Certains commentateurs ont fait valoir que cela place les rapports diplomatiques dans un simple rôle de soutien relativement aux médias. Une telle affirmation doit être nuancée cependant, car **une grande partie de l'information qui est essentielle pour la conduite efficace de la politique étrangère reste encore hors de portée des médias, en particulier dans les pays autoritaires ou dans les pays qui n'ont pas une longue tradition de liberté de la presse**. En outre, même dans les pays les plus démocratiques, les médias peuvent être des sources instantanées d'informations précieuses et même dans les cas de revues telles que The Economist ou Le Monde, les sources de rapports en profondeur, mais **ils ne peuvent pas offrir l'analyse nécessaire des événements centrée sur le point de vue et les intérêts du pays d'origine qui les envoyés diplomatiques peuvent fournir**. Pourtant, dans de nombreuses instances diplomates, submergé par le flot d'informations, peut surtout réagir aux événements plutôt que d'essayer de les mettre en forme. C'est **L'EFFET CNN**.

**Démocratisation de l’information**

La responsabilisation des citoyens est également en train de transformer la relation entre les acteurs diplomatiques et leurs publics nationaux et étrangers. D'une part, l'amélioration de l'accès public à l'information a été accompagnée par un **malaise général qui semble affecter la crédibilité de toutes les institutions publiques, y compris les structures diplomatiques**

**L'opinion publique est de plus en plus considérée comme d'importance dans l'élaboration des politiques**, **les gouvernements doivent ajuster leurs politiques afin de créer et de maintenir le soutien du public et la légitimité de leurs actions**. Cela implique que les Etats et leurs diplomates aspirant à avoir un impact mondial doivent développer des outils pour influencer les publics étrangers.

**Le modèle anglais actuel : laptop ambassadors**



# La Multiplication des acteurs

## Nouveaux acteurs subnationaux

De plus en plus, les gouvernements sous-nationaux, et même les gouvernements municipaux de grandes régions métropolitaines comme **Londres, Tokyo ou New York**, des représentants d'échange avec d'autres acteurs diplomatiques et de s'engager dans les communications diplomatiques directes qui vont bien au-delà des **affaires culturelles**, allant du **commerce** et de l'investissement à la **prévention du terrorisme, la fourniture de services sociaux**, ou les questions environnementales. Ces entités sous-nationales aujourd'hui s'engagent dans la plupart des mêmes fonctions diplomatiques base de représentation, de négociation et de communication qui caractérisent la diplomatie entre Etats souverains régulièrement.

**La projection des messages déformés ou incohérentes résultant de ces activités sous-nationales peut être source de confusion** pour les gouvernements étrangers et le public, et peut être préjudiciable à la réalisation des objectifs généraux d'un pays. En outre, ces activités sous-nationales rendent beaucoup plus difficile pour les acteurs diplomatiques nationaux à agir comme les représentants des intérêts de la nation tout entière, car il semble qu'il n'y ait pas plus d'un seul centre cohérente et responsable du pouvoir dans leur pays d'origine.

## La société civile

Une autre tendance est le nombre croissant (et l'impact) des organisations de la société civile. L'exemple le plus souvent cité montrant l'importance croissante de la société civile dans le système international d'aujourd'hui est celui de la **campagne mondiale 1996-1997 à interdire les mines antipersonnel, qui est souvent désigné comme le processus d'Ottawa**. En raison de leur impartialité reconnue, les ONG ont parfois accès à des personnes et des groupes qui, pour une raison quelconque, ne peuvent parler à des responsables gouvernementaux, ou avec lesquelles ces fonctionnaires ne veulent pas être associés. En raison de ces avantages, les représentants des gouvernements peuvent gagner beaucoup à **utiliser les OSC en tant que sources d'information**, dans le but de développer et de gérer la politique étrangère de la manière la plus appropriée.

Pourtant, il est très **difficile de prétendre que ces groupes d'intérêts spéciaux ont l'autorité et le droit de parler au nom des communautés plus larges, et encore plus difficile à maintenir que leurs activités sont plus démocratiques que ceux des dirigeants nationaux élus** et les institutions gouvernementales.

## Les multinationales

Certaines sociétés transnationales semblent être encore plus puissante économiquement que certains Etats-nations: au début du 21e siècle, 51 des 100 plus grandes économies du monde ont été entreprises, et **les ventes des 200 plus grandes entreprises ont dépassé les économies combinées de 182 pays**.

La première chose qui vient habituellement à l'esprit lorsque l'on considère l'influence des sociétés transnationales sur le système international est leur **impact sur l'ordre du jour des négociations mondiales**. Leur force économique, combinée avec les réseaux internationaux sophistiqués, rend les sociétés transnationales notamment influents dans la gouvernance mondiale, non seulement sur ​​les questions économiques telles que la libéralisation des échanges, mais aussi de plus en plus sur des questions telles que les normes environnementales internationales et norms. Cependant, le plus intéressant pour la présente étude sur la diplomatie, les STN peuvent avoir un impact significatif sur les politiques intérieure et extérieure de l'État-nation.

Par exemple, les entreprises internationales, telles que Microsoft d'origine américaine et la multinationale Sony (Japon), interviennent de plus en plus dans une variété de crises dans le monde, que ce soit pour **protéger leurs investissements ou accroitre l'intégration des pays émergents** et en transition des économies dans l’économie mondiale. Ce faisant, ces entreprises sont souvent en **concurrence avec d'autres groupes d'intérêt afin d'influencer et de façonner les politiques étrangères** américaines et japonaises vers les pays concernés. Collaboration avec les acteurs non gouvernementaux peut être plus bénéfique pour les gouvernements, car ces nouveaux joueurs terminent leur compréhension de la façon dont les sociétés étrangères travaillent, et qu'ils développent des actifs de la politique hors de portée des gouvernements.

## Les Organisations Internationales

**Les Organisations Internationales telles que l’ONU, l’OTAN ou l’UE disposent de leurs propres représentants et corps diplomatiques**. **Ils ont en charge non pas la défense d’intérêts étatiques mais la somme des intérêts et les valeurs correspondant à leur organisation d’appartenance.**

Cependant, seuls des Etats peuvent être signataires de la Convention de Vienne. Pour obtenir le statut de Diplomate avec les immunités et les prérogatives correspondantes, le personnel diplomatique des organisations est ce qui est appelé « **un personnel détaché** », c'est-à-dire que ce sont **certains pays membres de l’Organisation qui acceptent de les financer pour qu’ils puissent remplir leur mission.**

# Les fonctions du diplomate

Les diplomates accomplissent traditionnellement trois fonctions principales, à savoir: **la REPRESENTATION** (servant d'intermédiaires entre les pays et la promotion des intérêts de leur souverain), **la NEGOCIATION et la COMMUNICATION** (collecte et transmission de l'information sur le pays d'accréditation). La fonction de représentation est celle qui est le plus souvent associée au travail du diplomate. Elle consiste, selon les termes du Traité de Vienne, à **représenter l’Etat accréditant auprès de l’Etat accréditaire**. **Un ambassadeur représente donc le chef de l’Etat ainsi que le gouvernement.** Il est, dès lors, investi d’un pouvoir particulier, qui dérive de celui reconnu aux souverains et aux chefs d’Etat. Cela est important, non pas pour le décorum, mais parce que cela donne une dimension particulière aux actes posés dans l’exercice de ses fonctions : étant le représentant accrédité d’un Etat, il est l’intermédiaire attitré et permanent entre les autorités officielles de deux pays ou entre la délégation d’un pays et une organisation internationale.

Le travail diplomatique épouse les changements internationaux. La fin de la bipolarité et le nouveau désordre international ont correspondu à une ère nouvelle, marquée par la fin des idéologies et des confrontations classiques entre les camps. La diplomatie est désormais moins dans une logique de confrontation que dans une logique d’influence. En d’autres termes, le diplomate n’exerce plus un rôle confiné par les contraintes de la Guerre froide, mais il peut déployer son action dans un espace beaucoup plus large, un espace multipolaire, où la négociation reprend une place prépondérante. Dans cette optique, **le diplomate est quelqu’un qui développe une véritable EMPATHIE pour les autres cultures et dont tout l’art est de détecter les éléments favorisant un rapprochement entre son pays et celui où il se trouve.**

Il ressort de tout cela que le diplomate doit d’abord comprendre ce que les autres pensent et être capable d’évaluer leurs forces et leurs faiblesses. Cela paraît sans doute élémentaire, mais force est de constater que **les crises éclatent bien souvent parce qu’on n’a pas bien évalué ce que pense ou ressent « l’autre ».** Quelque soit l’angle adopté, « l’autre » est le principal objet d’attention du diplomate. Que cet autre soit un adversaire stratégique, un partenaire commercial, un allié idéologique… Que ce soit en négociant un accord de paix ou en utilisant des pressions internationales, le diplomate est d’abord celui qui traite avec « l’autre ». On peut être en désaccord avec « l’autre », mais cela ne doit pas conduire à le condamner ou à l’ignorer.

**La montée en puissance des nouveaux acteurs renforce, paradoxalement, le rôle des Etats dans le système international, dans des domaines où ces derniers n’avaient pas l’intention d’agir. Jamais les acteurs de la société civile n’ont autant réclamé l’intervention de l’Etat et de ses représentants sur la scène mondiale, dans des domaines comme l’économie, la justice, le développement, les droits de l’homme, l’environnement, etc.** Alors que la bipolarité limitait la marge de manoeuvre de la négociation diplomatique, la mondialisation élargit le domaine d’action diplomatique. La situation internationale est tout à la fois illisible, menaçante et encore plus complexe. Les turbulences mondiales nécessitent davantage de vigilance et, si possible, de régulation. La mondialisation est caractérisée, on l’a vu, par la multiplicité des acteurs, quand bien même le rôle des Etats reste central. Il n’y a quasi plus aucun problème qui ne se négocie à deux : nos pays sont continuellement engagés dans des négociations dans les domaines les plus divers avec des dizaines d’autres Etats et organisations internationales. **On y débat le plus souvent des thèmes transversaux, qui requièrent les connaissances de véritables spécialistes. Une négociation sur le changement climatique requiert l’intervention d’un économiste pour les tractations sur les échanges de droits d’émission, d’un agronome connaissant bien les questions de biodiversité, d’un administrateur des fonds de coopération environnementale, etc**. Il n’est pas possible pour un diplomate de cumuler tous ces métiers. En revanche, il est une fonction spécifique qui revient aux Affaires étrangères, qui est celle de **la coordination des négociations**, parfois comparée à une « tour de contrôle ». Pour mener une négociation sur un thème horizontal, il convient d’anticiper les positions des Etats ou des acteurs de la société civile, de détecter les alliances, les divisions chez les autres acteurs de la négociation, d’évaluer les possibilités de compromis. Le « département » est le seul à disposer des capacités globales d’analyse, de synthèse, d’information et de coordination pour assumer ce rôle. Le ministère bénéficie, grâce au réseau des ambassades, d’une bonne compréhension des enjeux en présence.

Le diplomate doit être constamment aux aguets, il doit savoir écouter, interroger, glaner des informations. **De nos jours, c’est la surabondance d’information qui est le véritable problème.** **On doit, cependant, garder en mémoire que l’information diplomatique est tournée vers l’action** : à la différence d’une agence de presse, on ne communique pas une information « brute », mais une information étayée par une analyse destinée à être utilisée par les décideurs que sont le ministre et son administration. Ce qui intéresse le destinataire principal de l’information diplomatique, c’est qu’elle soit accompagnée de propositions et de recommandations de nature à aider à la prise de décision. Le diplomate moderne est ouvert sur la société du pays où il est accrédité et essaie d’en comprendre les rouages. Cette écoute approfondie doit lui permettre aussi de mieux communiquer avec les décideurs politiques et économiques du pays d’accueil.

La culture est une autre dimension de la diplomatie moderne. Les ambassades sont des diffuseurs de culture. Dans certains cas, elles disposent même d’un véritable service culturel, qui abrite une bibliothèque, organise des conférences ou des récitals, faisant venir dans le pays tel ou tel écrivain ou artiste renommé.

A côté de ses responsabilités d’information et d’analyse, l’ambassadeur est aussi régulièrement appelé à **soutenir les entreprises. Il s’agit de la diplomatie économique**, qui consiste à accompagner les efforts de pénétration économique des entreprises sur un marché déterminé, notamment en les mettant en rapport avec des décideurs économiques et en organisant des actions de relations publiques afin de valoriser le savoir-faire économique et technique d’un pays.

La diplomatie économique est aussi au service de l’attraction des investissements. Dans les pays en développement, le diplomate peut être appelé à donner son avis sur la solvabilité par rapport à la dette extérieure ou encore sur les perspectives de croissance. Enfin, la diplomatie économique vise à **lever certaines restrictions aux importations que l’un ou l’autre Etat impose dans le cadre d’une « guerre commerciale » ou de mesures de protection sanitaire** (comme par exemple dans le cas de la crise de la dioxine).

# Public Diplomacy

La politique étrangère a été démocratisé. Dans ce contexte, Nye a inventé la notion de Soft Power, qui se réfère à «une nation gagnante influence à l'étranger par la persuasion et d'appel plutôt que par des menaces ou la force militaire". La fonction principale du PD est la promotion de Soft Power.

"Les moyens de promouvoir l'intérêt national et la sécurité nationale par la compréhension, informer et influencer les publics plus larges dans les pays étrangers". En d'autres termes, les gouvernements ont l'intention «de façonner l'opinion publique dans d'autres pays", afin d'esquisser un environnement politique favorable à l'étranger pour leurs intérêts nationaux.

L'idée est que, grâce à un mécanisme politique de bas en haut, la société civile a la capacité de faire pression sur la politique de la décision du gouvernement et, indirectement, une influence sur notre propre sécurité et à la prospérité nationale. Cependant, une stratégie de PD gagnante doit être fondée sur une communication à double sens, un "véritable dialogue". En d'autres termes, pour réussir à changer et informent les points de vue publics étrangers, publics doivent croire que leur volonté est prise en compte par notre gouvernement. L'effet de la diplomatie publique peut être mesurée grâce à des sondages d'opinion du monde et la performance économique.

Diplomatie publique comprend deux types d'actions: d'une part, "l'information fournissant des activités", y compris la distribution de l'information à l'étranger et la diffusion internationale. On pourrait considérer que les activités de propagande. Deuxièmement, il s'agit d'activités de «l'éducation internationale et les échanges culturels". Pour ces actions, PD vise le grand public dans des sociétés étrangères et des groupes non-officiels des plus spécifiques, des organisations et des individus. Pour le département d'Etat américain, les principaux outils de PD sont "des publications, des films, des échanges culturels, la radio et la télévision". Cela signifie que la diplomatie publique, la promotion de la puissance douce du pays, ne repose pas uniquement sur ​​les structures de l'Etat. Diplomatie publique implique un grand nombre de personnes et d'intérêts qui vont plus loin la politique du gouvernement actuel. Le succès de PD dépend de la synergie entre la politique de gouvernement et acteurs de la société pour les valeurs de radiodiffusion partagée et une image attractive de l'Etat. Cela signifie également que PD est asymétrique, les fonctionnaires, de persuader les acteurs non étatiques à l'étranger, mais aussi les acteurs non étatiques qui coopèrent avec le gouvernement d'influencer les acteurs étrangers non étatiques.

En règle générale, l'utilisation de PD permet, tout d'abord, pour réduire les malentendus entre les nations. Deuxièmement, il fournit des informations pour comprendre le résultat et l'impact d'une décision politique. Enfin, il facilite la promotion de la liaison personnelle, professionnelle et institutionnelle entre les civils et les organisations, dans les pays étrangers.

La limite la plus importante pour PD est de ne pas correspondre à la politique étrangère du pays. En fait, comme le souligne Amr, les politiques restent le déterminant essentiel des pays sensibilisation. Si PD ne correspond pas à la réalité des faits, il peut être assimilé à un acte de pure propagande.

**Soft Power**

Il existe trois types de ressources dans l'analyse de Nye :

* **les ressources militaires** : les États-Unis sont ceux qui en détiennent le plus, beaucoup plus que les autres acteurs ;
* **les ressources économiques** : tous les grands pays industriels en ont et celles de la Chine progressent vite ;
* **les ressources intangibles** : tout le monde en a, les gouvernements, les ONG, les firmes... Elles sont dispersées et de ce fait non hiérarchisées.

Les ressources du *soft power* correspondent à la capacité d'attraction, de séduction, exercée par un modèle culturel, une idéologie et des institutions internationales **qui font que les autres** **s'inscrivent dans le cadre déterminé par celui qui dispose de ces ressources.** Elles représentent une capacité à rendre universelle une vision du monde particulière afin que l'action de celui qui la produit soit acceptée car considérée comme légitime. Aidée par le développement des nouvelles technologies, l’industrie des services audiovisuels se présente comme une source première d’influence et de légitimité. or la diplomatie de la sphère publique n’est plus celle de l’ère industrielle. « L’attractivité du pouvoir » doit tenir compte de l’évolution spatiotemporelle engendrée par ces nouveaux moyens de communication dans un monde globalisé, et de la capacité à toucher des cibles d’audience (aussi citoyens) selon une géométrie variable. Le cinéma constitue ainsi un exemple majeur d'outil du *soft power.*

Le pouvoir de commandement, capacité de changer ce que les autres font, peut s'appuyer sur la coercition ou l'incitation (par la promesse d'une récompense). **Le pouvoir de cooptation, capacité de changer ce que les autres veulent, peut s'appuyer sur la séduction** ou sur la possibilité de définir la hiérarchie des problèmes politiques du moment de façon à empêcher les autres d'exprimer des points de vue qui paraîtraient irréalistes face aux enjeux du moment.

# Track II Diplomacy

**Track II diplomacy** est un concept large qui **englobe les nombreux types d'interaction non officielle entre les membres des groupes de l'adversaire ou des nations qui visent à élaborer des stratégies, influencer l'opinion publique, et d'organiser les ressources humaines et matérielles d'une façon qui pourrait aider à résoudre les conflits.**

Aujourd'hui, il est difficile de résoudre les conflits sans mélange de Track I et Track II. Track II peut compenser la diminution de la spécialisation des diplomates. Cela correspond a un vaste réseau de relations d'affaires et d’institutions sur le terrain, en plus d'universitaires et des organisations non gouvernementales (ONG), souvent cités comme des pistes plus efficaces pour la sous-traitance.

Il y a une continuité entre les voies diplomatiques I et II, en ce que les mêmes compétences et les activités peuvent et doivent être effectuées par une gamme étendue de personnes. Certains décrivent cette continuité comme presque une extension de la diplomatie officielle; par exemple, il peut s’agir de réunions privées validées par les gouvernements pour explorer des pistes avec des personnes semblables de l'autre côté de la table de négociation. La liberté est l'un des avantages de la Track II, elle est moins contrainte. **Il y a beaucoup de diplomatie officieuse dans l'économie d'aujourd'hui, qui affectent les positions officielles des deux côtés.**

**Track II correspond aux interactions entre les individus ou les groupes qui ont lieu en dehors d'un processus officiel de négociation.** C'est une définition large. Track II peut se référer à **la participation des citoyens dans un dialogue de résolution de problèmes**. Il y la « hard track II diplomacy », visant à aider le gouvernement à négocier des accords politiques, et la « soft Track II diplomacy », visant à un échange de vues, d'informations, ..., pour améliorer la compréhension. Mais c’est également lié à la politique. Les participants doivent avoir une certaine communication avec les décideurs du gouvernement.

Les particularités du Moyen-Orient et de l'Asie du Sud sont que la légitimité des Etats est liée à desfondements religieuses et nationalistes. Il y a de grandes méfiances qui produisent des groupes extrémistes. La Track II peut alors être une manière de traiter avec ses leaders politiques ou religieux qui ont une influence mais non officielle.

**La Track II diplomacy est la notion de sécurité**

Pour mieux comprendre la portée de dialogues régionaux de sécurité, il est utile de conceptualiser leurs rôles en tant que mise en scène, selon 3 parties :

\_**La socialisation des élites participantes**: la création d'un environnement pour la coopération régionale. Cependant Peu de dialogues régionaux atteignent l'objectif ambitieux de l'évolution des perceptions de sécurité au point de changer les politiques officielles. Il s’agit d’ajustements de politiques à long terme.

L'idée est de cibler les élites qui ont accès aux décideurs politiques officielles et qui, au fil du temps, peuvent transmettre ces idées au niveau officiel et au grand public.

**La fonction la plus importante au cours de la période de socialisation est l'éducation**, comme la création d'une expertise en matière de contrôle des armes au sein d'un groupe restreint d'élites politiques. Grâce à l'éducation, le but est de créer une communauté épistémique naissante, de notoriété publique, en se concentrant en particulier sur les élites qui ont accès aux décideurs politiques officiels.

Le contraire est également possible, que les gens se sentent encore plus menacé qu'avant en raison de contact avec l'adversaire (comme le contact entre Israeliens et Iraniens, en raison de leur perception de la menace, lors d'un forum).

\_ **Filtrage: Faire votre les idées des autres.** C’est la création d'un discours qui montre comment la coopération peut servir les intérêts des parties prenantes. Le concept est qu'il y des mauvaises relations non pas en raison de l'adversaire, mais en raison de la perception de l'insécurité. L'idée à ce stade est d**'utiliser la track II pour répandre des idées** et de créer des structures régionales qui transforment la notion de coopération régionale pour servir des intérêts régionaux et non pas une imposition extra-régionale au service de l'intérêt des autres.

En Asie du Sud, le processus de dialogue s’est élargi au fil du temps en terme de participation. Au Moyen-Orient, la preuve de « filtrage régional » est moins apparente. Bien que certaines études conjointes à l'appui des concepts de sécurité coopérative ont émergé de la track II diplomacy.

\_ **Transmission: transformer des idées en nouvelles politiques**

Un élément essentiel dans la transmission réussie d'idées à travers la Track II est la capacité des élites à diffuser leurs idées et l'existence d'un décideur qui peut transformer ces idées en politiques réelles. Un exemple de dialogue non officiel est l'expérience de la maîtrise de la course aux armements entre l’URSS et les États-Unis: c'était une modification de la realpolitik occidentale pour une idée de la sécurité mutuelle.

Les Obstacles à la track II diplomacy proviennent de

• Les élites participants

• Les contextes nationaux (dont les participants proviennent)

• L'environnement régional plus vaste

• La perception de l'imposition des acteurs extérieurs peut faire les élites régionales inconfortable.

• idées de coopération peuvent être impopulaire dans l'opinion publique

Élites participants peuvent être idéologiquement contre la coopération, en favorisant l'unilatéralisme et d'auto-assistance des nations. Il est difficile de franchir à cadre conceptuel.

Si les participants sont trop près pour le gouvernement, il est alors impossible d'introduire de nouvelles idées. Ils préfèrent maintenir le statu quo. D'autre part, personne indépendante qui croient au dialogue n'ont souvent pas d'influence sur le gouvernement.

L'environnement général de la sécurité régionale peut affecter les calculs pour savoir si ces efforts peuvent être introduits auprès d’un public plus large. En règle générale, il y a une grande chance pour le développement d'une circonscription élite favorisant la coopération de sécurité régionale et pour l'exposition et l'acceptation au niveau sociétal plus large. En revanche, des niveaux élevés de conflit régional et la tension fait la transmission des idées de sécurité coopérative aux décideurs officiels et le grand public les plus difficiles.

Plus la construction de concepts de sécurité régionale vient de l'intérieur les régions elles-mêmes et sont considérés comme des outils précieux améliorant les acteurs régionaux propres intérêts, les plus efficaces de telles activités seront. Filtrage de succès dans le contexte régional sera également générer une plus grande légitimité pour ces dialogues entre les publics régionaux.

**Track III**

Track III correspond à la diplomatie de particuliers à particuliers, entreprise par des individus et des organisations privées. Par exemple, un certain nombre d'ONG et d'instituts ont étudié et résoudre les problèmes de sécurité (ex : **l’ONG Transform**).

Track III permet, grâce à des conférences, **d’inclure des considérations des droits de l'homme et de développement économique dans le discours sur la sécurité**. **La cible peut être les médias**, pas obligatoirement la représentation du gouvernement. Il y aune convergence entre la track II et la track III pour développer de nouvelles idées. Son objectif est de mettre en place des changements aux marges de politique nationale et régionale. Cela peut également correspondre à des positions anti-gouvernements. Ceci est une preuve de la démocratisation en Asie du Sud Est. **Il s'agit des acteurs qui sont marginalisés par le discours dominant sur ​​la sécurité dans la région**. Néanmoins, des critiques à la track III limite son influence sur le gouvernement. En outre, il existe peu d'institutions de la société civile et des ONG en dehors groupes impliqués dans la sécurité. En outre, il est impossible pour la track III de se mettre d'accord sur les priorités de lutte, il ne s’agit pas d’un mouvement homogène.

# Annexe I : Les plus grands réseaux diplomatiques :

**Etats-Unis :** 168 ambassades bilatérales et 14 représentations multilatérales

**Chine :** 165 ambassades bilatérales et 17 représentations multilatérales

**France :** 163 ambassades bilatérales et 16 représentations multilatérales

**Royaume-Uni :** 140 ambassades bilatérales et 10 représentations multilatérales

**Allemagne :** 152 ambassades bilatérales et 13 représentations multilatérales

**Les résaux diplomatiques évoluent en fonction des intérêts économiques, se réduisant en Afrique, s’étendant en Asie.**

# Annexe II : Immunité diplomatique et extraterritorialité

Il faut remonter à 1625 pour trouver dans le *Droit des gens* de Grotius qu'« un ambassadeur [...] par une sorte de fiction [...] est regardé comme étant hors des terres de la puissance auprès de qui il exerce ses fonctions ». **Les diplomates jouissent donc d’une immunité à l'égard du droit de juridiction du pays dans lequel ils se trouvent. Ces immunités sont réglementées par le droit coutumier international et par la convention de Vienne sur les relations diplomatiques (1961)**. Notons que les États non signataires de la convention de Vienne peuvent accorder des immunités plus limitées. En vertu de cette convention, les agents diplomatiques (principalement les ambassadeurs, les envoyés et chargés d'affaires) et leur famille bénéficient de l'immunité de juridiction de l'État qui les reçoit, au point de vue pénal et, avec quelques exceptions de détail, au point de vue civil. Les membres du personnel technique et administratif d'une mission diplomatique bénéficient d'immunités de même ordre bien que moins importantes ; le personnel des services, tels les domestiques et les chauffeurs, jouit de l'immunité pour les actes accomplis au cours de leurs fonctions sous réserve qu'ils ne soient pas des nationaux ni des résidents permanents de l'État hôte. L'immunité diplomatique va de pair avec certains privilèges fiscaux, principalement l'**exemption de l'impôt sur le revenu** de l'État qui reçoit.

La doctrine et la jurisprudence, quasi unanimes, ont condamné la fiction d'exterritorialité pour lui substituer la théorie d'**inviolabilité**. C'est une condition nécessaire du bon fonctionnement des services diplomatiques et de leur indépendance que leurs membres ne soient pas soumis à des mesures de contrainte du fait de l'État qui les héberge. D'autre part, la règle d'inviolabilité et d'immunité subit aujourd'hui quelques restrictions : une tendance commence à se faire jour à ne plus couvrir que les actes d'autorité, les actes de gestion étant exclus. L'abandon de la théorie de l'exterritorialité ne fait pas perdre aux hôtels d'ambassade et aux locaux qui leur sont joints le caractère d'inviolabilité. Celle-ci reste aujourd'hui justifiée pour des motifs de courtoisie internationale et les nécessités concrètes du bon fonctionnement des services (**convention de Vienne, 1961**).

Sur ces mêmes notions est encore reconnu le droit d'asile, bien que de nombreuses controverses aient éclaté à cet égard (**affaire Haya de la Torre**, Cour internationale de justice, 1950). Ayant subi de nombreuses attaques, tant du point de vue théorique que du point de vue pratique, la notion d'exterritorialité ne se maintient plus que dans le domaine du droit maritime. Encore est-elle, là aussi, en butte à de vives critiques. Malgré cela, certains auteurs admettent encore qu'un **navire est « une partie flottante du territoire »**, soumis comme tel à son autorité. Il serait plus exact et tout aussi clair de dire qu'un navire possédant une nationalité doit être rattaché à un système précis, celui de l'État auquel il ressortit, et que cet attachement subsiste même après avoir quitté le port.